

Aide régionale aux frais de concours des étudiants en CPGE – 2025 - 2026

*Pour les étudiants 2ème année classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), sous conditions de ressources, cette fiche, accompagnée des documents exigés, est à retourner à l'intendance du lycée avant le **15 septembre 2026** par courrier postal ou remis directement à l'intendance. Les dossiers recus par mails ou incomplets ne seront pas traités.*

Une participation régionale liée aux frais de concours (inscription, hébergement et transport) peut être versée à chaque étudiant inscrit en 2ème année de GPGE et éligible au dispositif.

Conditions d'attribution

- **Le quotient familial doit être inférieur ou égale à 10 140 €**
- Vous calculez le quotient familial à partir du revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition du foyer fiscal divisé par le nombre de parts fiscales
- En cas de non imposition, le revenu fiscal est celui figurant sur l'avis de non imposition
- Les ressources prises en considération correspondent au revenu fiscal de l'avis d'imposition sur le revenu N-1 (sauf modification profonde et durable de la situation)
- Pour toutes situations exceptionnelles, vous pouvez prendre contact avec le proviseur ou la gestionnaire (**modification de situation familiale, élève de nationalité étrangère...**)

Aide apportée

- **323 € par concours, limitée à 3 concours maximum, soit 969 € maximum**
- Elle ne peut être supérieure aux coûts réellement supportés
- L'étudiant fournira les pièces nécessaires pour justifier des dépenses acquittées

Nom, prénom et classe :

Tel portable :

Adresse mail :

Calculez votre quotient familial

Revenu fiscal de l'année N-1 :

Nombre de parts fiscales indiqué sur l'avis d'imposition :

Revenu fiscal/nb de parts :

(Celui-ci doit être inférieur à 10 140 € pour bénéficier de l'aide)

Boursier : oui non

**Tableau « calculez vos frais de concours »
Voir document joint à compléter selon modèle**

L'étudiant joindra dans le dossier et classé par concours, l'ensemble des pièces justificatives (factures originales avec le nom de l'étudiant) :

- Fiches récapitulatives des inscriptions aux concours
- Avis d'imposition ou de non imposition faisant apparaître le revenu fiscal de l'année N-1 et le nombre de parts fiscales
- Tous documents indiquant les frais de concours, les frais d'hébergement, les frais de transport
- Un relevé d'identité bancaire